

Le Projet de Loi n° 2614 de 2024 du Plan National d'Éducation - entretien avec le Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana, Madame la Sénatrice Teresa Leitão et M. Heleno Araújo

📄 LUIZ FERNANDES DOURADO*

Universidade Federal de Goiás, Goiânia – GO, Brasil.

📄 CARLOS ABICALIL**

Confederação Nacional dos Trabalhadores em Educação, Brasília – DF, Brasil.

📄 FÁTIMA SILVA***

Confederação Nacional dos Trabalhadores da Educação, Brasília – DF, Brasil.

📄 GUELDA CRISTINA DE OLIVEIRA ANDRADE****

Confederação Nacional dos Trabalhadores da Educação, Brasília – DF, Brasil.

📄 LEDA SCHEIBE*****

Universidade Federal de Santa Catarina, Florianópolis – SC, Brasil.

La reprise d'un gouvernement du camp démocratique populaire a conduit à des avancées dans les propositions de politiques et à leur démocratisation, grâce à des processus de participation. La tenue de la Conférence Nationale de l'Éducation – Conae 2024 par le Forum National de l'Éducation – FNE et le Ministère de l'Éducation – MEC, précédée des conférences ouvertes au niveau des municipalités, des

* Docteur en Sciences de l'Éducation. Professeur titulaire émérite à l'Université Fédérale de Goiás. Président de l'Association Nationale de Politique et d'Administration de l'Éducation – Anpae et membre titulaire du Forum National de l'Éducation – FNE. *Courriel:* <luzidourado1@gmail.com>.

** Master en Sciences de l'Éducation. Il est actuellement conseiller parlementaire auprès de la Commission Permanente des Droits Humains de l'Assemblée législative du Mato Grosso. *Courriel:* <caabicalil@gmail.com>.

*** Pédagogue. Secrétaire Générale de la Confédération Nationale des Travailleurs de l'Éducation. *Courriel:* <fatimaasilva@gmail.com>.

**** Master en Politique Éducative. Coordinatrice de l'École de Formation de la Confédération Nationale des Travailleurs de l'Éducation – CNTE. *Courriel:* <gueldaandradeeducacao@gmail.com>.

***** Docteur en Sciences de l'Éducation. Professeur émérite à l'Université fédérale de Santa Catarina. *Courriel:* <lscheibe@uol.com.br>.

états de la fédération, des districts et des régions, ayant pour axe un nouveau Plan National d'Éducation – PNE, ainsi que l'établissement des bases pour les plans au niveau des états, des districts et des municipalités, ont permis la construction collective et démocratique du *Document Final de la Conae 2024* avec des propositions, des objectifs et des stratégies impliquant une conception systémique et émancipatrice de l'éducation, visant à surmonter les inégalités et les asymétries dans le domaine institutionnel. Le Ministère de l'Éducation – MEC sur la base de ce document final et des contributions du Groupe de Travail du Plan National d'Éducation (GT PNE du MEC) a transmis au Congrès National Brésilien, le 27 juin 2024, le Projet de Loi N° 2614 de 2024 du PNE 2024/2034.

Dans le but de saisir ce processus et ses conséquences, nous avons invité dans la section *Entrevista [Entretien]* le Ministre de l'Éducation, M. Camilo Santana ; la Sénatrice Mme. Teresa Leitão et M. Heleno Araújo, le Coordinateur du Forum National de l'Éducation. Cette section vise à informer la lectrice et le lecteur sur les regards et les perspectives politico-pédagogiques des personnes interrogées concernant le PNE, le Système National d'Éducation – SNE et les défis pour garantir le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous.

Intervieweurs: Luiz Fernandes Dourado, Carlos Abicalil, Fátima Silva, Guelda Andrade et Leda Scheibe.

Comment évaluez-vous le rôle du Forum National de l'Éducation – FNE dans l'agenda de proposition, de suivi et d'évaluation du Plan National de l'Éducation – PNE?

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana : Je crois qu'un dialogue franc et démocratique est la seule manière possible de construire les politiques éducatives dont le Brésil a besoin. Le rôle du Forum National de l'Éducation – FNE est essentiel pour un large débat, car c'est l'espace qui rassemble tout un éventail de représentants d'organisations et de mouvements sociaux, en dialogue permanent avec le Ministère de l'Éducation et le gouvernement fédéral. De plus, en ce qui concerne le Plan National d'Éducation, le FNE a également un rôle juridique indispensable, défini par la loi n° 13 005/2014, qui a approuvé le PNE 2014-2024, comme instance d'articulation des Conférences Nationales de l'Éducation avec les autorités régionales, des états et municipales qui les précèdent. La loi définit également le FNE comme l'un des organes de contrôle de la mise en œuvre des objectifs, avec un accent sur l'objectif d'augmentation de l'investissement public dans l'enseignement public et la définition de l'indicateur Coût Élève – Qualité¹ comme paramètre de financement de toutes les étapes et modalités de l'éducation de base. Ces attributions sont renforcées dans le Projet de Loi n° 2.614/2024 du nouveau PNE 2024-2034, présenté par le président Lula au Congrès National.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : Nous devons reconnaître et célébrer le caractère central du Forum National de l'Éducation – FNE comme l'expression maximale de la participation de la société aux politiques éducatives publiques. Il s'agit d'un acquis historique et d'un espace très revendiqué tout au long de nos luttes, obtenu en 2010, puis ratifié en 2014.

Le FNE est l'une des sphères juridiques de suivi et d'évaluation du Plan National d'Éducation, qui est, par définition constitutionnelle, l'espace d'articulation du Système Éducatif National, un autre défi national. Le FNE est donc stratégique. Il doit remplir un rôle d'organisme d'État, c'est-à-dire accompagner le PNE et contribuer à sa mise en œuvre, en même temps qu'il est comme un organisme vivant, une institution stratégique au sein du SNE en tant qu'instance de dialogue, de participation et d'entente sociale dans le domaine de l'éducation.

Ce n'est pour aucune autre raison qu'il a été l'une des institutions collégiales attaquées et déconstruites après le coup d'État contre la présidente Dilma Rousseff. Ainsi, le FNE doit être reconnu, de par sa légitimité et sa diversité, comme un pôle qui rassemble les expressions les plus variées de l'éducation nationale, de l'école maternelle aux études supérieures universitaires, en passant par l'enseignement public et privé, bref dans toutes les étapes, à tous les niveaux et dans toutes les modalités, dans toutes ses nuances, toujours en défense de l'éducation, de la démocratisation de l'éducation et de la démocratie elle-même dans notre pays.

Le FNE, remplissant son rôle et ses devoirs légaux, avec le concours du MEC, a promu et tenu une grande Conférence Nationale sur l'Éducation – Conae, qui a culminé en janvier 2024 sur la scène nationale, après avoir mobilisé tout le pays dans le débat sur l'éducation, pour guider la construction d'un PNE avec une participation sociale.

M. Heleno Araújo: La Constitution Fédérale du Brésil stipule que le Droit à l'Éducation est un droit de tous et un devoir de l'État; et que les politiques éducatives doivent être développées avec la participation de la société civile. En ce sens, pour respecter la détermination constitutionnelle, le Forum National de l'Éducation, les forums éducatifs au niveau des états, des districts et des municipalités ont un rôle fondamental dans le débat, dans l'élaboration de propositions, dans les luttes sur la conception d'une éducation démocratique, populaire et émancipatrice, dans l'approbation des lois de plan d'éducation, leur suivi et leurs évaluations périodiques. La responsabilité des forums éducatifs dans la coordination des Conférences sur l'Éducation montre à quel point ces forums éducatifs sont importants pour garantir l'existence et la mise en œuvre des lois sur les plans d'éducation.

L'horizon de l'intersection du Plan National d'Éducation – PNE et du Système National d'Éducation – SNE est renforcé dans Projet de Loi n° 2.614/2024, envoyé au

Congrès National par le gouvernement Lula. Constitutionnellement, le PNE est le pivot d'articulation du SNE. Il s'agit de la mise en œuvre d'un véritable pacte fédératif dans l'éducation, nécessaire pour assurer la stabilité, la pérennité des politiques et une éducation de qualité dans équité. Pour cela, des dimensions fondamentales doivent être prises en compte, telles que la gestion démocratique, la valorisation des professionnels de l'éducation, les modalités éducatives, l'évaluation et le financement. Quelles limites et/ou possibilités peut-on voir dans cette direction dans la proposition actuelle ? Pourquoi est-il important d'institutionnaliser le SNE et de régler la coopération fédérale en matière d'éducation ?

La sénatrice Mme. Teresa Leitão : Je dirais que plus qu'un horizon d'intersection entre le plan et le système: l'un doit activer et dynamiser l'autre. Le PNE aide à préparer et guider efficacement un Système National [d'Éducation]. C'est pourquoi la définition de l'article 214, modifié en 2009 dit: le Plan National d'Éducation d'une durée de dix ans et établi par la loi vise à articuler le Système National d'Éducation sous un régime collaboratif. À cet effet, le PNE définit des orientations, des objectifs, des buts et des stratégies de mise en œuvre pour assurer le maintien et le développement de l'enseignement à ses différents niveaux, étapes et modalités. Et pour mettre en œuvre ce plan national, qui guide les politiques publiques, nous devons avoir une coopération fédérative, nous devons avoir un système avec des actions intégrées des autorités publiques des différentes sphères fédératives, toutes mobilisées pour garantir le droit [à l'éducation], à chacun et à chacune, sur n'importe quel point du territoire.

Institutionnaliser un Système National d'Éducation donc, dans une loi complémentaire sera l'expression d'un pacte fédératif dans l'éducation, en atteignant un *quorum* qualifié pour son approbation et en définissant des espaces de négociation et d'accord qui soient des espaces d'exercice du dialogue et de la coopération dans notre système éducatif. Par exemple, pendant la pandémie, sous la direction du Ministère de l'Éducation (MEC), nous n'avons pas pu arbitrer et coordonner les actions pour que les enfants, les jeunes et les adultes maintiennent leurs liens minimaux avec les enseignants et avec les écoles, les universités et les instituts, et où cela a été fait, c'était précaire et pénible pour tout le monde. Cela exprime, dans une large mesure, la conséquence de l'absence d'un Système National d'Éducation. En d'autres termes : nous ne savons pas clairement qui fait quoi aux différents niveaux, aux différentes étapes et modalités d'enseignement, sous quelles conditionnalités et conditions de soutien technique et financier, avec quels organes et mécanismes de coordination, processus de négociation et de délibération.

Si nous disposons d'une instance nationale de discussion et de coopération; si nous disposons d'organismes de coordination entre les états et les municipalités, alors l'offre d'éducation dans toutes ses dimensions aura tendance à être plus efficace. Si nous disposons d'autres espaces de dialogue et de participation sociale (tels que des forums, des

conseils d'éducation et scolaires, par exemple) pour aborder les questions éducatives, avec la participation des professionnels de l'éducation et des communautés scolaires et académiques, nous aurons de bien meilleures solutions et des orientations cohérentes et légitimes, car ils ont été construits par ceux qui comprennent et mettent en œuvre l'éducation dans la pratique, au quotidien.

Il est important d'avoir un SNE pour que se concrétise ce que nous défendons, à savoir un agenda systémique pour l'éducation dans le pays, de la maternelle aux études supérieures. En ce sens, il est essentiel que nous disposions de ces espaces publics stables de délibération et de prise de décision, qui englobent les différentes sphères fédératives et que nous consolidions les mécanismes et instruments de coopération et de collaboration.

Nous ne pouvons pas nous baser sur une relation de gré-à-gré ou sur un partenariat volontaire et fragile, du seul gouvernement, avec des instruments de partenariat précaires, épisodiques et temporaires. Un système doit stabiliser les relations entre les différentes sphères du pouvoir public, il doit avoir une participation et une gestion démocratiques et un modèle de financement entre les sphères fédératives qui puissent promouvoir la réalisation des objectifs éducatifs, qui sont l'expression de la garantie du droit à l'éducation.

M. Heleno Araújo: Nous sommes en train d'approuver la troisième loi du Plan National d'Éducation et nous devons nous demander pourquoi l'État brésilien n'a-t-il pas pu mettre en œuvre les deux lois précédentes ? Les réflexions sur cette question nous amèneront certainement à affirmer que les deux lois n'ont pas été appliquées parce que les bases nécessaires pour garantir leur mise en œuvre faisaient défaut, c'est-à-dire que nos limites et nos lacunes ont nui à la réalisation du droit à l'éducation, avec une qualité sociale pour toutes personnes. La Loi sur le Système National d'Éducation a été déterminée par la Constitution Fédérale de 1988 et jusqu'à aujourd'hui il n'existe pas, la réglementation du Coût Élève - Qualité qui devrait déjà être réglementée dans notre pays, et jusqu'à aujourd'hui cela n'est pas arrivé; les lois spécifiques de la gestion démocratique qui devrait être mise en œuvre dans toutes les municipalités, les États, le District fédéral et l'Union, et n'ont pas été approuvées. Par conséquent, l'absence de conditions de coopération, de financement et de participation sociale impose des limites à nos progrès dans la mise en œuvre du Plan national d'Éducation et dans ce sens nous nous sentons concernés par le Projet de Loi envoyé au Congrès National.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Le lien entre le Plan National d'Éducation et le Système Éducatif National est constitutionnel. L'essentiel de la création du SNE est de configurer une nouvelle architecture pour l'éducation du pays, en assurant une coordination efficace entre les institutions et les organismes, avec une connexion organique aux politiques éducatives sous la responsabilité de l'Union, des États, du District fédéral et des municipalités. Cette organisation systémique est une condition pour

surmonter les défis complexes et affronter les inégalités éducatives qui se sont creusées ces dernières années.

Il est important que le Projet de Loi n° 235/2019, qui traite du SNE, actuellement en cours d'examen au Congrès National, soit débattu par la société, notamment pour améliorer les dispositifs de gouvernance, la planification éducative, les normes de qualité, le financement, la valorisation des enseignants, l'évaluation et la réglementation de l'éducation, en tenant compte de l'offre publique et privée.

Compte tenu des inégalités et asymétries existantes dans l'éducation nationale, est-il possible d'envisager la gestion et l'expansion efficace de l'investissement public dans l'éducation publique afin d'atteindre, au moins, un niveau de 7% du PIB au cours de la cinquième année de validité du PNE et l'équivalent de 10 % du PIB, au minimum, à la fin de la dixième année pour l'éducation nationale ?

M. Heleno Araújo : Il convient de souligner que sans investissements majeurs dans l'éducation publique, l'État brésilien continuera à refuser à son peuple le droit à l'éducation. En 2001, le Congrès National a approuvé l'objectif d'atteindre 7 % du PIB d'ici à 2010 pour l'éducation publique et le président de l'époque a opposé son veto à cet élément de la loi sur le Plan National d'Éducation. En 2014, la deuxième loi du Plan National d'Éducation a été approuvée pour atteindre 7% du PIB en 2020 et 10% en 2024. En pratique, nous l'avons réduit de 6% en 2014 à 5,1% actuellement. Qu'est-ce qui a conduit l'État brésilien à revenir sur la décision législative ? L'Amendement Constitutionnel n°95 de 2016 a été le vecteur de cette réduction ; l'actuelle Loi-cadre Budgétaire est un autre vecteur qui empêche l'expansion des investissements dans l'éducation publique ; le taux d'intérêt élevé fixé par la Banque Centrale, qui fait passer environ 45 % du PIB entre les mains des banques et des super-riches du Brésil est un autre vecteur majeur qui empêche l'expansion des ressources à investir dans l'éducation publique. Ces mesures éloignent la perspective d'envisager l'application de 7% et 10% pour la gestion et l'investissement efficace dans l'éducation publique.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana : Comme le président Lula le dit toujours, l'argent destiné à l'éducation n'est pas une dépense, c'est un investissement. Je crois fermement et je travaille chaque jour en faveur de plus d'investissements pour garantir une éducation publique gratuite et de qualité, moteur du développement et de la réduction des inégalités dans le pays.

Une question centrale dans le débat sur le financement est l'asymétrie éducative, et nous avons déjà réalisé des progrès importants avec le changement des facteurs de pondération du Fundeb², garantissant plus de ressources aux écoles rurales, aux écoles autochtones amérindiennes et *quilombolas*³.

Nous avons encore des défis. Il suffit de dire que la Valeur-Élève-Année Totale⁴ au Brésil en 2024 variait entre 3 761,10 R\$ (Ibipitanga à Bahia) et 76 855,41 R\$ (Varginha au Minas Gerais), soit un rapport de plus de vingt fois entre la Valeur-Élève-Année Totale plus élevée et la plus basse. La Valeur-Élève-Année Totale nationale minimale assurée par la supplémentation de l'Union [Gouvernement Fédéral] à tous les réseaux d'éducation publique est de 8 429,88 R\$, selon la première mise à jour de 2024 (avril), ce qui fait que ce rapport d'inégalité tombe à environ 9 fois, même si c'est encore un écart important. Nous devons continuer à travailler sur des mécanismes capables de réduire les disparités en matière de capacité de financement. Nous devons également aller de l'avant dans la recherche de normes nationales de l'indicateur Coût Élève - Qualité.

L'objectif n. 20 de l'actuel PNE (loi n° 13.003/2014) définit comme objectif national d'investissement public dans l'éducation publique (en tenant compte de tous les cycles et niveaux d'enseignement), pour l'année 2024, le chiffre de 10% du PIB. Le projet de loi n° 2.614/2024, qui propose le nouveau PNE, en plus de l'objectif actuel en pourcentage du PIB, présente deux nouveaux objectifs spécifiques pour augmenter l'investissement par élève dans l'éducation de base. Le premier fixe un objectif intermédiaire en termes de pourcentage du PIB par habitant, qui relie le niveau d'investissement par élève de l'enseignement de base à l'indicateur de richesse réelle par habitant du pays ; et objectif final basé sur le rapport de l'indicateur Coût Élève - Qualité à définir. Le deuxième objectif parle d'égaliser la capacité de financement de l'éducation de base entre les entités fédératives, sur la base de l'indicateur Coût Élève - Qualité, ayant comme référence la norme nationale de qualité, comme le prévoit l'article 211, §7 de la Constitution. En d'autres termes, en même temps qu'il est nécessaire d'augmenter l'investissement par étudiant dans l'éducation de base en fonction de la richesse du pays, il est nécessaire d'améliorer le mécanisme de redistribution du Fundeb, afin d'égaliser la capacité de financement des réseaux pour atteindre le rapport de l'indicateur Coût Élève - Qualité approuvé au niveau national.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : Dans le programme de mise en œuvre du PNE et de création du SNE le financement est central. Il constitue le pilier pour atteindre les objectifs éducatifs de la décennie et, en même temps, constitue le moteur du SNE, en définissant des relations de complémentarité financière et de soutien réciproque entre les entités fédératives. Il s'agit d'un élément fondamental pour mettre en œuvre des normes de coopération et des normes nationales de qualité (dans l'enseignement de base et supérieur), en vue de réaliser ce que le Conae a ratifié comme une « décentralisation qualifiée », c'est-à-dire une meilleure définition et répartition des compétences accompagnées de conditions, techniques et financières, nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi, l'investissement dans l'éducation en proportion de notre richesse nationale n'est pas aléatoire, mais se traduit par un engagement et un calcul afin que nous ayons une éducation typique d'un pays qui investit massivement dans l'éducation pour lutter

contre les inégalités et promouvoir l'équité. C'est notre raison d'être et nous devons avoir cet objectif, qui est l'expression d'un engagement national en faveur de l'éducation dans notre pays et un facteur structurel de notre développement national.

Actuellement, environ 80 % des inscriptions scolaires sont concentrées dans les écoles publiques. Cependant, il existe encore des goulots d'étranglement en termes d'accès, de service et de qualité dans les crèches, dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, en plus des retards dans les processus d'enseignement-apprentissage et des distorsions liées à l'âge. Comment le nouveau PNE entend-il renforcer l'école publique gratuite, dans le cadre d'objectifs précis, sans déléguer les services scolaires à des entités privées, même si celles-ci ont des accords avec les pouvoirs publics?

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Le nouveau PNE, tel que proposé par le Projet de Loi présenté par le gouvernement (PL nº 2.614/2024), met un nouvel accent sur la qualité de l'offre éducative à tous les niveaux, y compris la nécessité de définir des normes de qualité dans l'offre, en plus des objectifs liés à l'accès, à la trajectoire régulière et aux résultats d'apprentissage, en soulignant également l'équité dans la réalisation des objectifs.

La participation de l'enseignement privé à l'éducation nationale est soumise aux dispositions des articles 209 et 213 de la Constitution Fédérale et il n'y a aucune perspective dans le nouveau PNE d'élargir cette participation. Ce qui existe dans le cas de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et technologique, c'est la proposition de stratégies qui parviennent aux entités privées pour améliorer la qualité de l'offre et de l'apprentissage des diplômés.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : Je ne crois pas à une école qui n'ait pas la taille de notre Brésil, où tout le monde n'a pas sa place. Nous avons besoin d'une « machine » qui prépare les démocraties. Cette machine est celle de l'école publique, comme nous l'a appris Anísio Teixeira. De cette manière, le PNE doit viser, de manière centrale et prioritaire, à augmenter les conditions d'offre et de qualité de nos écoles publiques, avec des professionnels de l'éducation valorisés et respectés et des écoles dignes, sûres et accueillantes.

Le sens de notre Constitution, qui doit être celui du PNE à être approuvé après le débat législatif, est que des ressources publiques seront allouées aux écoles publiques, et pourront être dirigées vers des écoles communautaires, confessionnelles ou philanthropiques dans des situations exceptionnelles et déjà réglementées, comme les bourses, qui sont restreintes et enfin quand les places et les cours réguliers manquent dans les institutions publiques.

L'orientation du PNE et l'action de l'État est que les pouvoirs publics sont obligés d'investir en priorité dans l'expansion de leur réseau sur le territoire. Nous avons un

conflit historique entre les projets éducatifs du pays, y compris les fonds publics, et nous devons le gagner. Cela signifie gagner avec le sens de notre pacte social pour l'éducation, qui est une école publique de qualité, avec une gestion publique, pour tous, sans aucune forme d'exclusion.

M. Heleno Araújo: Projet de Loi n° 2 614/2024 indique, parmi les objectifs du Plan national d'Éducation : renforcer les principes de l'État de droit démocratique, en mettant l'accent sur la promotion de la citoyenneté ; la consolidation de la gestion démocratique de l'enseignement public ; garantir le droit à l'éducation, avec l'élargissement des possibilités éducatives à tous les niveaux, en vue d'une meilleure formation humaniste, professionnelle, culturelle, scientifique et technologique des jeunes ; vaincre les inégalités éducatives et éradiquer toutes les formes de préjugés fondés sur l'origine, la race, le sexe, la couleur et l'âge ainsi que toutes les formes de discrimination ; l'universalisation des services scolaires pour la population âgée de quatre à dix-sept ans et l'offre de possibilités d'éducation à ceux qui n'y ont pas eu accès à leur âge approprié ; améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, étapes et modalités d'enseignement, en tenant compte des dimensions d'accès, de permanence, de processus éducatifs et de résultats d'apprentissage et de développement ; la valorisation des professionnels de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation de l'enseignement ; augmentation des investissements publics dans l'éducation. Les lignes directrices répondent également à ce renforcement des écoles publiques, et nos préoccupations concernent les programmes, car ceux-ci, lorsqu'ils sont conçus, ne comptent pas sur la participation de représentations de la communauté scolaire, et lorsqu'ils sont appliqués, ils ont une forte influence des entités du milieu scolaire. secteur privé. Un exemple de nos préoccupations concerne les plateformes privées utilisées dans les écoles publiques. Que faut-il faire? Et comment pouvons-nous éviter ce processus de privatisation?

La régulation de l'indicateur Coût Élève - Qualité – CAQ est considérée comme fondamentale pour le financement efficace de l'éducation de base, dans ses étapes et ses modalités. Que faut-il pour parvenir à cette régulation?

Sénatrice Mme. Teresa Leitão: L'idée de l'indicateur Coût Élève - Qualité – CAQ est historique et se reflète dans de nombreuses luttes d'entités, au fil des décennies, comme la Confédération Nationale des Travailleurs de l'Éducation – CNTE et est prévu dans notre législation et notre Constitution. La Loi n° 13 005 a tracé une feuille de route qui, à mon avis, n'a pas été suivie et qui doit être réalisée. Il y est explicité que l'indicateur CAQ serait défini et continuellement ajusté, sur la base d'une méthodologie formulée par le MEC et suivie par la FNE, la CNE et les Commissions d'Éducation de la Chambre et du Sénat fédéral. Cette feuille de route politique et interinstitutionnelle doit être mise en place et

suivie pour que nous ayons sa pleine réglementation et sa mise en œuvre progressive et efficace, afin que nous ayons des écoles dignes, structurées, inclusives et de qualité.

M. Heleno Araújo: Volonté politique ! Et quand je dis qu'il y a un manque de volonté politique, je fais référence à la société brésilienne dans son ensemble (civile, politique et juridique). Les électeurs doivent valoriser leurs choix de vote et les dédier à des personnes dont le discours est réellement lié à leur pratique, qui défendent les services publics, qui défendent l'éducation publique. La population brésilienne doit descendre dans la rue et sur les réseaux sociaux pour exiger une baisse des taux d'intérêt élevés. Les politiciens qui travaillent dans le pouvoir exécutif doivent transmettre les réglementations des lois existantes, et le pouvoir judiciaire doit pratiquer la justice sociale, dans le respect de la législation en vigueur.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Il n'existe toujours pas d'accord ni de réglementation sur les normes nationales de qualité pour l'offre scolaire et le bon fonctionnement des établissements d'enseignement.

La Constitution recommande l'établissement d'une norme minimale de qualité en tenant compte de conditions d'offre adéquates et en référence à l'indicateur Coût Élève – Qualité – CAQ, convenu sur une base collaborative, mais sa réglementation doit être réalisée dans une loi complémentaire. Plusieurs propositions législatives cherchaient à répondre au besoin d'une loi complémentaire, proposant la création du Système National d'Éducation (SNE). Dans ce contexte, la création d'un organisme tripartite inter-gestionnaire pour l'éducation, dont les responsabilités comprendraient, entre autres, l'accord sur la norme minimale de qualité pour l'éducation de base, telle que visée aux §§ 1 et 7 de l'Article 211 de la Constitution Fédérale de 1988, cela se présente comme une voie possible pour aborder la question toujours en suspens de la norme minimale de qualité et du CAQ. Cela n'empêche cependant pas le Ministère de l'Éducation d'avoir des initiatives qui contribuent au débat, y compris comme l'une des stratégies du nouveau PNE, dans le cadre de l'objectif 18, pour « assurer la qualité et l'équité dans les conditions d'offre de l'éducation de base ».

Comment le PNE, épicerie des politiques éducatives, peut-il collaborer à la démocratisation des organismes responsables de l'institution, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives?

M. Heleno Araújo : En plus de maintenir l'existence du Forum National de l'Éducation comme responsable de la coordination des conférences éducatives et du renforcement du processus de gestion démocratique, le nouveau PNE indique également aux trois sphères de gouvernement que la gouvernance du PNE et d'autres plans devront

avoir une instance permanente de négociation, de coopération et d'accord entre l'Union, les États, le District Fédéral et les municipalités. Il est important d'inclure des entités représentant des segments de la communauté scolaire dans ce comité de gouvernance.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Le PL n° 2.614/2024, du nouveau PNE, souligne le rôle des organismes de mise en œuvre et de contrôle du respect des objectifs et des stratégies programmés pour les dix prochaines années. Il est essentiel de renforcer les espaces démocratiques de débat, spécifiquement exprimés dans l'objectif 17 du PL du PNE 2024-2034, qui vise à renforcer les fondements de la participation sociale et de la gestion démocratique. En outre, la participation des différents segments est assurée en tant que partie essentielle de l'ensemble d'objectifs et de stratégies spécifiques pour chaque niveau et type d'éducation.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : Le PNE présente une vision systémique de la planification des politiques éducatives et de ses relations avec d'autres domaines. Il traverse trois gouvernements différents, guide la planification des États, du District Fédéral et des municipalités et indique un niveau d'investissement nécessaire pour faire progresser l'éducation dans notre pays. Une mise en œuvre efficace, dotée de mécanismes de suivi et d'évaluation, implique la mise en place d'une instance permanente de négociation, de coopération et d'accord entre l'Union, les États, le District fédéral, les municipalités et entre les États et leurs municipalités. Ces organismes doivent être mis en œuvre de manière plurielle et légitime afin de permettre, avec les forums et conseils, conférences et autres sphères de contrôle social, un large consensus social pour atteindre les objectifs de la prochaine décennie. Dans de nombreux dispositifs, le PNE doit remplir la fonction d'articulation du SNE et de démocratisation des instances chargées de sa mise en œuvre.

Considérés comme essentiels au principe de gestion démocratique, comment pouvons-nous garantir l'existence et le fonctionnement efficace des conseils et forums éducatifs aux niveaux national, des états, de district et municipal à travers le pays au cours de la prochaine décennie ?

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Les conseils et les forums occupent une place importante dans le Projet de Loi du nouveau PNE dans le cadre de l'Objectif 17: "Participation sociale et gestion démocratique". Parmi les trois buts liés à cet objectif, l'un d'eux propose de « garantir que toutes les écoles publiques d'enseignement de base disposent de conseils scolaires établis et fonctionnels, avec la participation de différents segments de la communauté scolaire ». Un autre objectif est de « veiller à ce que toutes les entités fédératives disposent de forums éducatifs comme instances permanentes de participation sociale, établies par la loi et opérationnelles ». En lien avec ce thème, la stratégie

17.3 prévoit « d'assurer la mise en œuvre d'une gestion démocratique de l'éducation à travers les instances collégiales intra-scolaires et extra-scolaires, tels que : le conseil d'école, le syndicat étudiant, l'association des parents et des enseignants, les forums et conseils éducatifs et les organes collégiaux chargés de la gestion des politiques, du soutien technique et financier et du renforcement de la participation sociale ».

Sénatrice Mme. Teresa Leitão: Nous devons aller de l'avant et garantir des instruments institutionnels pour mettre en œuvre la gestion démocratique, y compris l'établissement de lignes directrices et de paramètres pour la gestion démocratique, conformément à ce que j'ai suggéré dans le Projet de Loi 2556/2023, présenté au cours de ma première année de mandat de sénatrice. Nous savons que la gestion démocratique est un principe fondamental, prévu dans la Constitution Fédérale. Cependant, les données de l'Institut National d'Études et de Recherches Pédagogiques Anísio Teixeira (Inep) indiquent que la manière prédominante de choisir les directeurs des écoles publiques consiste en des nominations unilatérales par l'administration (56,3 %), par exemple. Même si l'ensemble des normes fédérales du pays reconnaît la pertinence de l'adoption de ce modèle, il existe encore peu de cohérence législative dans les états, le District fédéral et les municipalités. Le projet de loi que nous présentons vise donc à établir des lignes directrices pour la normalisation de la gestion démocratique au Brésil.

M. Heleno Araújo: Il faudra une décision politique du Secrétariat pour l'Articulation et l'Intégration avec les Systèmes d'Enseignement – SASE/MEC pour recréer les commissions techniques par état de la fédération, dans le but de garantir une assistance technique pour créer les Forums municipaux d'éducation dans les 5 570 municipalités du pays et renforcer les forums et les conseils éducatifs existants et enfin dans une action collaborative et coopérative, préparer des plans d'éducation des états, des districts et des municipalités, en prenant comme référence les lignes directrices, les objectifs du Plan National d'Éducation et le diagnostic local réalisé par le forum éducatif de l'éducation dans chaque entité fédérée.

Quelles actions et politiques stratégiques peuvent contribuer à l'universalisation effective de l'éducation de base, malgré les limites de la Loi sur la Responsabilité Fiscale (Loi complémentaire n° 101 du 05/04/2000)?

Sénatrice Mme. Teresa Leitão: Nous avons besoin de la création d'un SNE et d'une grande consultation nationale autour de l'universalisation d'une éducation de qualité dans notre pays. Un grand accord national, impliquant les responsables de l'éducation des trois sphères, les professionnels de l'éducation, les étudiants, les communautés scolaires et académiques, tous mobilisés pour inclure nos enfants et nos jeunes et assurer

leur permanence et leur réussite à l'école. Nous devons faire de l'équité un critère efficace pour établir des priorités, allouer des ressources et définir des politiques éducatives dans notre pays. Un pays comme le nôtre ne peut pas continuer à nier le droit de chacun à terminer dignement un cycle éducatif.

M. Heleno Araújo: Premièrement, il est nécessaire de modifier le contenu de cette loi [Loi sur la Responsabilité Fiscale] et de supprimer les dépenses des travailleurs de l'éducation des limites imposées par celle-ci. Il est important de rappeler que nous avons environ 40 millions d'inscriptions dans l'éducation de base, mais nous avons plus de 80 millions de personnes qui n'ont pas alphabétisés, qui n'ont pas eu accès à l'école entre 4 et 17 ans, et il y a des personnes âgées de 18 ou davantage n'ayant pas terminé l'éducation de base. Par conséquent, il est clair que nous devons construire de nouvelles écoles, organiser des concours publics pour recruter de nouveaux professionnels de l'éducation, régler le coût et la qualité des étudiants, appliquer des mesures pour valoriser les professionnels de l'éducation et approuver la loi sur le système éducatif national, en plus, bien sûr, d'approuver et mettre en œuvre les lois sur les plans d'éducation dans les unités respectives de la fédération.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Une fois de plus, le principe est qu'aucun pays développé n'a progressé sans investir dans l'éducation. Il n'y a pas d'autre moyen. Notre travail permanent consiste à rechercher des alternatives qui garantissent des ressources pour une éducation publique gratuite et de qualité.

Par exemple, le nouveau PNE souligne, dans l'une de ses stratégies liées à l'Objectif 18, le rattachement des recettes résultant des impôts et contributions à l'investissement dans le Maintien et le Développement de l'Enseignement Public – MDE et la recherche de nouvelles sources de financement. Une autre stratégie consiste également à lier une partie de la participation aux bénéfices ou des compensations financières pour l'exploration pétrolière et gazière au MDE. Le nouveau PNE parle également de la création d'un plan décennal d'investissement dans les infrastructures éducatives, sous un régime de coresponsabilité entre l'Union, les États, le District fédéral et les municipalités, qui prend en compte les ressources budgétaires, les incitations fiscales, crédit auprès des banques de développement et sources de ressources alternatives pour les dépenses en capital.

Quels sont les défis les plus urgents pour une démocratisation efficace de l'enseignement supérieur public ? Y a-t-il suffisamment de propositions et d'objectifs pour consolider les études de troisième cycle dans le PL 2614/2024?

M. Heleno Araújo: Faire respecter la détermination constitutionnelle de l'autonomie universitaire, c'est une action qui ne nécessite pas l'approbation du prochain Plan National

d'Éducation, elle peut dès maintenant être mise en pratique, sur la base des déterminations juridiques énoncées dans la Constitution Fédérale et la Loi des Orientations et des Bases de l'Éducation Nationale. Dans le PL 2614/2024, nous avons trouvé quatorze citations d'études de troisième cycle qui indiquent la démocratisation de l'accès, de la permanence et de l'achèvement des études, la stimulation de la mobilité régionale, nationale et internationale et la structure appropriée de fonctionnement, entre autres. Je vois des possibilités de consolider les études supérieures dans le prochain Plan National d'Éducation, à condition que le financement nécessaire soit garanti.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Un premier défi, auquel la nouvelle proposition du PNE cherche à répondre, est l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur au Brésil. Dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans, 23,2 % des Brésiliens ont terminé leurs études supérieures, contre 47,2% de la moyenne de l'OCDE.

La réduction des inégalités socio-économiques et raciales contribue également à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Alors que chez les personnes se déclarant Blanches, l'accès à l'enseignement supérieur pour la population âgée de 25 à 34 ans est de 34 %, chez les personnes se déclarant Noires, il est d'environ la moitié. En ce sens, le nouveau PNE souligne des objectifs d'accès, de rétention et d'obtention d'un diplôme qui visent à accroître la participation de la population âgée de 18 à 24 ans ayant accès à l'obtention d'un diplôme et le pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant un diplôme obtenu à l'obtention d'un diplôme à 40%, avec réduction des inégalités entre les différents groupes sociaux.

Dans les études universitaires de troisième cycle, selon le rapport *Education at a Glance/Regards sur l'éducation* de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – OCDE, alors que le Brésil ne compte que 0,8% de personnes âgées de 25 à 64 ans titulaires d'une maîtrise, la moyenne des pays de l'OCDE est de 13%. Bien que les études universitaires de troisième cycle *stricto sensu* au Brésil soient de qualité reconnue, elles touchent encore une petite partie de la population et de manière inégale à travers le pays. Le nouveau PNE propose un objectif d'augmentation du nombre de diplômes de Maîtrise/Master et de Doctorat en vue d'augmenter le pourcentage de maîtres et docteurs dans la population, en tenant compte des inégalités régionales, raciales, linguistiques, socio-économiques, de genre et de personnes handicapées.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão: Nous avons le défi de garantir des politiques visant à égaliser l'accès à l'enseignement supérieur dans notre pays. Nous devons consolider le processus d'expansion et d'intériorisation, en concluant les efforts d'expansion de l'offre que nous avons vue dans les premiers gouvernements du président Lula et de la présidente Dilma Rousseff, et qui ont repris dans une large mesure aujourd'hui. Nous devons également accorder une attention particulière aux processus de réglementation, de suivi,

d'évaluation et d'inspection de la qualité de l'enseignement supérieur privé, à travers les politiques de l'État et la gestion du MEC. Regardez la question de l'Enseignement à Distance (EAD), qui pourrait faire partie des solutions et qui est devenue un gros problème à ce niveau.

Enfin, en complément de ce que nous avons vu lors du récent processus d'attaques contre les universités, nous devons accorder l'autonomie prévue aux établissements d'enseignement supérieur, en améliorant les processus d'organisation, de gestion et de financement de l'enseignement supérieur.

Quelles actions et politiques devraient être développées pour garantir la mise en œuvre de plans éducatifs répondant à la situation d'urgence environnementale actuelle dans les états, le District fédéral et les municipalités, conformément au PNE?

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: Le Gouvernement Fédéral a apporté des réponses fermes et agiles à chacune des situations d'urgence environnementale qui surviennent dans diverses régions du pays, chaque jour avec une plus grande fréquence et avec des effets plus extrêmes. Il s'agit d'un problème mondial, qui concerne et affecte tous les pays et qui a été abordé au Brésil avec des investissements prioritaires et robustes, à travers la reprise de la politique socio-environnementale et climatique sur ses différents fronts. Relever ces défis passe également par l'Éducation, qui joue un rôle central dans la sensibilisation à la conservation de l'environnement et au développement d'une culture durable, comme indiqué dans la Politique Nationale d'Éducation Environnementale – Loi n° 9795/1999.

Le nouveau PNE 2024-2034, de manière innovante, prévoit la promotion de la durabilité socio-environnementale comme l'une de ses lignes directrices. Dans cette perspective, l'éducation devrait contribuer à préparer chacun à cette nouvelle réalité, à la fois pour faire face immédiatement aux différents événements et pour atténuer les causes et réduire les effets des urgences environnementales. Le nouveau PNE prévoit un ensemble de mesures liées aux questions environnementales, commençant dès l'éducation de la petite enfance, mais garantissant la mise en œuvre des lignes directrices des programmes d'Éducation Environnementale à d'autres niveaux d'enseignement, jusqu'aux études universitaires de troisième cycle. En outre, il établit également des stratégies d'articulation intersectorielle pour répondre aux exigences de l'Éducation Environnementale, liées au développement économique, social et éducatif.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : En tant que pays et en tant que planète, nous n'avons pas joué notre rôle de protection et de soin et nous n'avons plus d'alternatives que, décidément, la mise en œuvre d'un autre modèle de développement et de relation avec l'environnement. Au contraire, nous avons hérité d'un gouvernement dans lequel la

destruction était pratique. Comme je l'ai déjà dit, la réalité mondiale est celle d'une coexistence de plus en plus difficile, complexe et dangereuse en raison de pluies extrêmes, de sécheresses aiguës, de températures plus élevées, de tempêtes plus violentes, d'océans de plus en plus chauds, d'espèces décimées et d'une pénurie croissante de nourriture. Si la protection de l'environnement était un programme d'avenir, elle constitue aujourd'hui un programme urgent du présent.

Dans ce contexte, nous ne pouvons manquer de placer l'éducation au centre. Je parle en tant qu'éducatrice convaincue que si l'éducation ne change pas le monde à elle seule, le monde ne changera pas non plus sans l'éducation. Dans le PNE et dans les plans éducatifs des États, du District Fédéral et des municipalités, nous devons promouvoir et garantir une politique de l'État offrant une éducation environnementale dans une perspective de durabilité, à tous les niveaux, étapes et modalités d'éducation. Nous devons travailler sur une politique de formation des professionnels de l'éducation dans le domaine de l'environnement et, également, il est urgent de promouvoir continuellement la coordination et l'établissement de partenariats entre les ministères de l'Éducation et de l'Environnement.

Je pense également qu'il sera nécessaire de promouvoir, encourager et prioriser les processus éducatifs de formation aux plans d'urgence et à la gestion des situations d'urgence, face à ces événements météorologiques extrêmes.

M. Heleno Araújo: Le débat sur les questions climatiques/environnementales ne peut pas être laissé en dehors de l'école. Pour le bien des générations actuelles et futures, les contenus sur ces sujets doivent être inclus à tous les niveaux, étapes et modalités d'éducation, en respectant les caractéristiques, l'âge et le niveau de compréhension des étudiants, depuis la maternelle jusqu'aux études supérieures. En ce sens, en plus de l'inclusion de ces contenus dans les plans d'éducation, il sera nécessaire de relier d'autres plans d'action sur les questions climatiques/environnementales développées par d'autres ministères et organisations internationales. L'inclusion d'un nouvel axe dans le document de référence de la Conférence Nationale de l'Éducation – Conae 2024 a favorisé un large débat sur les questions environnementales. Avec plusieurs propositions présentées et qui ont été approuvées dans le *Document Final de la Conae 2024*, ce document est notre référence pour agir au Congrès National et affirmer la force du sujet et l'importance d'être inclus dans le prochain Plan National d'Éducation.

Le Congrès National a approuvé la prolongation de la validité du PNE actuel jusqu'à fin 2025. Quelles sont vos attentes concernant le traitement du PL 2614/2024 au Congrès National ? Quel niveau d'engagement politique et de mobilisation sociale cela nécessitera-t-il ?

Sénatrice Mme. Teresa Leitão : Je pense qu'il convient de rappeler à quel point il a été difficile d'approuver le précédent PNE. Je ne pense pas que nous serons confrontés à la même situation, mais nous ne pouvons pas le perdre de vue, surtout lorsque nous parlons d'engagement politique et de mobilisation sociale. Ce sont deux éléments dont nous ne pouvons jamais nous passer lorsque nous parlons de progresser vers une éducation publique de qualité, démocratique et inclusive. Le Projet de loi sur l'Enseignement Secondaire et son approbation à la Chambre des Députés, qui a reculé sur des points importants après que nous avons réussi à le pacifier au Sénat grâce à de nombreux dialogues, est un exemple de la façon dont l'éducation est considérée comme stratégique, quelles que soient les conceptions, qu'elles soient libérales ou conservatrices, progressistes et émancipatrices.

M. Heleno Araújo : Il faut considérer que le PL 2614/2024 est arrivé avec un an et demi de retard au Congrès National. Un plan décennal pour l'éducation s'étend sur deux gouvernements et demi, il doit donc être traité comme une politique d'État, et cela ne s'est pas produit au cours des dix dernières années. Par conséquent, j'espère que le PL 2614/2024 sera traité dans ce délai d'un an et demi, ce qui est conforme à la loi qui a prolongé le délai de l'actuel Plan National d'Éducation jusqu'en décembre 2025. Pour éviter de dépasser ce délai, nous aurons besoin de mobilisation et de pression sur le Congrès national, dans la rue, sur les réseaux sociaux et lors de visites dans les bureaux des parlementaires à Brasília et dans chaque État.

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: La proposition du nouveau PNE est le résultat d'un large dialogue entre différents secteurs sociaux, avec une mobilisation sociale et la participation de nos parlementaires. Nous présentons une proposition technique solide, avec des objectifs clairs et des mécanismes de suivi objectifs. J'espère que le Congrès National sera sensible à l'importance de l'éducation dans l'agenda du Brésil et donnera la priorité au débat autour de cette question fondamentale.

La mobilisation sociale reste un fil conducteur essentiel pour la construction et le traitement collectif des propositions. L'engagement de l'ensemble de la société est essentiel, non seulement autour de l'approbation du PNE 2024-2034, mais aussi pour répondre aux conditions objectives de mise en œuvre des objectifs et des stratégies à approuver.

Ce ne sera pas un chemin simple, en cette année électorale et face à la concurrence avec tant d'autres sujets, mais ceux qui ont besoin d'accès et de permanence dans le système scolaire, à un enseignement de qualité, inclusif et équitable sont ceux qui sont les plus pressés. Le Brésil est pressé.

Considérant que la proposition du PNE envoyée au Congrès est le résultat d'une construction collective, comment évaluez-vous votre participation

personnelle et institutionnelle au processus d'élaboration du PL 2614/2024?

M. Heleno Araújo: J'ai une évaluation positive, je crois avoir eu un fort engagement dans les débats et la préparation des propositions pour le prochain Plan National d'Éducation, et l'entité que je représente, la Confédération Nationale des Travailleurs de l'Éducation, a eu une participation extraordinaire et directe par l'intermédiaire de personnes de la direction de l'entité, ainsi que des syndicats municipaux, dans les états et districts affiliés à la CNTE. Nous sommes fiers du travail que nous avons réalisé lors des étapes de la Conférence Nationale de l'Éducation – Conae 2024. Nos syndicats ont apporté des fortes contributions dans le processus d'organisation, de préparation, d'exécution et de production des propositions pour le nouveau PNE, mais nous considérons également que PL 2614/2024 présente des mesures visant à réduire ce qui a déjà été acquis dans l'actuelle Loi PNE et présente des points contradictoires, des objectifs et des cibles qui tardent à être atteints et une incapacité de tirer parti des précieuses propositions contenues dans le *Document final Conae 2024*. Continuons le combat avec fermeté !

Ministre de l'Éducation M. Camilo Santana: La présentation du PL 2614/2024 par l'Union au Congrès a été une réussite pour le peuple brésilien. L'ensemble du processus de rédaction a été difficile, compte tenu du retard pris par cet agenda et de la conviction que la construction devait être collective et démocratique. Nous avons ouvert les portes du MEC au dialogue avec tous les segments de la société, avec les états et les municipalités, de manière systématique et coordonnée, en investissant dans la reconstruction d'espaces institutionnels de participation et de gestion démocratique de l'éducation. À partir de cette écoute, il a été possible de reconstruire le FNE et d'organiser la Conae 2024, qui a mobilisé le débat sur l'éducation d'une manière étonnamment agile. Nous travaillons ensemble pour transmettre cela au Congrès. Nous travaillerons encore plus dur pour que le texte soit amélioré et surtout approuvé rapidement, afin qu'il s'articule avec les nouveaux plans infranationaux et que nous puissions accélérer la transformation de l'Éducation que nous nous engageons à mener à bien. C'est le pays qui y gagne.

Sénatrice Mme. Teresa Leitão: Ma participation a commencé avec les efforts visant à reconstituer le FNE et à garantir la tenue de la Conférence Nationale sur l'Éducation, qui a été la cible d'attaques et de *fake news*. Après avoir franchi cette étape, j'ai pu me consacrer à Conae à la fois en tant que Sénatrice de la République et en tant que délégué, avec beaucoup d'honneur, de joie et bien sûr consciente de l'importance de ce qui a été décidé pour avancer dans l'éducation. Aujourd'hui, mon rôle est celui d'un législateur attentif et extrêmement engagé envers le Plan National d'Éducation. Le moment est venu d'approfondir le débat. C'est pourquoi j'ai demandé au Sénat d'entamer un cycle

d'audiences publiques sur ce plan, compte tenu de son caractère stratégique pour surmonter les défis éducatifs et, par conséquent, nationaux, puisque le développement national présuppose des investissements substantiels dans une éducation de qualité. Ensuite, je suivrai le processus et lutterai au Sénat pour qu'il soit approuvé dans les délais convenus, dans le dialogue bien sûr et dans le respect du résultat d'une écoute qualifiée et large avec la société, les experts et les représentants des catégories. *Le Document Final de la Conae* est une référence fondamentale.

Notes

- 1 [N. du T.] *Custo Aluno Qualidade* (CAQ) ici traduit par *Coût Élève - Qualité* est un indicateur synthétique qui montre combien il convient d'investir par an et par élève à chaque étape de la scolarité et type d'éducation de base au Brésil.
- 2 [N. du T.] FUNDEB est le Fonds de Maintien et de Développement de l'Éducation de Base et valorisation des professionnels de l'éducation. Il s'agit d'un ensemble de fonds comptables de trésorerie des 26 États et du District Fédéral constitués par les ressources des trois niveaux d'administration publique du Brésil pour promouvoir le financement de l'éducation publique de base.
- 3 [N. du T.] *Quilombola* est un terme utilisé pour identifier les personnes descendantes des communautés *quilombo* au Brésil. Les *quilombos* sont des communautés locales qui ont été créés par des africains et des personnes d'ascendance africaine qui fuyaient le régime génocidaire imposé par l'esclavage.
- 4 [N. du T.] Valor-Aluno-Ano Total – VAAT est un d'indicateur de la capacité de financement de l'éducation dans chaque État ou municipalité du Brésil et qui doit assurer une répartition plus équitable des ressources du Fundeb.